

<https://vendome.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article381>



Les Conseils Municipaux des Jeunes

- La vie au collège - CVC -

Publication date: jeudi 21 février 2013

Copyright © Collège Vendôme - Tous droits réservés

Les Conseils Municipaux des Jeunes visent à donner la parole aux jeunes et à favoriser leur implication de citoyen au sein de la cité en participant à la réalisation et à la gestion de projets collectifs.

Comment participer à un Conseil Municipal de Jeunes ?

Les participants des Conseils sont de jeunes élèves ayant déposé leur candidature quelques mois auparavant. Ils sont élus par leurs camarades au sein de leur établissement. Ils représentent alors leur école ou leur collège et leurs camarades. Lorsqu'ils siègent au Conseil Municipal, ils doivent faire preuve de beaucoup d'imagination et de concentration afin de comprendre les questions débattues.

En quoi consiste un Conseil Municipal de Jeunes ?

Le conseil municipal des Jeunes consiste à laisser les jeunes s'exprimer afin de transmettre leurs idées à l'équipe municipale. Ces idées doivent permettre d'améliorer la ville et la vie des citoyens de leur ville. Il y aura plusieurs assemblées pendant les deux années durant lesquelles le jeune s'engage.

Comment fonctionne un Conseil Municipal de Jeunes ?

Lors d'un Conseil Municipal de Jeunes, les jeunes proposent certaines idées permettant de faciliter la vie des citoyens ; l'équipe municipale va alors prendre en compte toutes les suggestions, puis de nombreux autres conseils seront organisés pour faire le point sur les projets proposés, certains d'entre eux seront réalisés comme :

- La réalisation de panneaux de sensibilisation contre l'usage abusif de la voiture autour des écoles.
- La rédaction d'une charte à l'attention de tous les enfants afin de faciliter l'accueil des enfants handicapés dans les écoles.

(Ces projets proviennent des élèves de la ville d'Oullins.)

Article réalisé par Yasmine